Règlement actualisé le 13 septembre 2023

Organisation Générale :

Le pôle sportif, après validation de la commission des compétitions jeunes, vous transmet les règlements sportifs de la catégorie U13 pour la saison 2023/2024 en championnat.

La feuille de match informatisée est obligatoire sous peine d'amendes.

Déroulement des Compétitions

Ces championnats se disputent en 2 phases de septembre à mai.

- **1ère phase de brassage**
  - **Constitution d'une Poule Niveau 1** avec 10 équipes dont 1 seule par club, sur la base du volontariat. Si trop d'équipes engagées en Niveau1 (nombre supérieur à 10), un choix de la commission des jeunes et de la commission technique sera effectué sur des critères sportifs.
  - **Constitution de 6 poules de brassage** pour la saison 2023/2024 : 4 poules de 10 et 2 poules de 12.
  - Les rencontres se dérouleront par match simple.
  - Un classement final sera établi conformément à l'article 21 des RG du District 16.
- **2ème phase/Accessions-Rétrogradations**
  - **Niveau 1 :**
    - Les 4 premières équipes de la poule Niveau 1 du championnat départemental disputeront le championnat U13 Ligue **à partir de février 2024.**
    - Les 6 autres équipes de la poule de Niveau 1 de la 1ère phase disputeront des rencontres par match aller/retour dans la poule de Niveau 1 en 2ème phase.
  - **Poules de niveaux :**
    - Les 2 premiers de chaque poule de brassage de la 1ère phase formeront la 1ère Division (12 équipes réparties en 2 poules).
    - Le 3ème, 4ème, 5ème et 6ème de chaque poule de brassage de la 1ère phase formeront la 2ème Division (24 équipes réparties 4 poules).

- Les équipes restantes formeront le championnat de 3ème division (D3) par poules de 6 si possible par matches aller/retour.
- Possibilité d'engager une nouvelle équipe en 2ème phase. Cette dernière sera obligatoirement engagée en 3ème division.

Les engagements en U14 Ligue seront donc libres et soumis à des prérequis incontournables

- Avoir été engagé dans un championnat U13 Ligue.
- Avoir été engagé dans un championnat U13 de premier Niveau Départemental dans la dernière phase du championnat départemental U13 (poule nommée Élite U13).
- Le montant des forfaits sera aussi conséquent pour inciter les clubs à s'engager concrètement, avec un effectif suffisant pour terminer ce championnat U14 Ligue.
- Des amendes seront débitées à tout club dont l'entraîneur principal indiqué sur la FMI n'aura pas le diplôme minimum requis à savoir un CFF2, **SANS FORMALITE PREALABLE** de la part de la CR Statut des Éducateurs.

Qualifications

Pour toutes les questions concernant les qualifications des joueurs, les règlements généraux du District de Football de la Charente, voire ceux de la FFF et de la LFNA seront appliqués.

Participation

- Les joueuses de catégorie d'âge U14F.
- Les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U13F et U13.
- Les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U12F et U12.
- Les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3) qui doivent réunir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF pour participer aux rencontres.

En cas de non-respect des catégories d'âge le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 213 des R.G. de la F.F.F.

Les championnats des compétitions jeunes se déroulent en 2 phases, la 2ème phase est considérée comme un nouveau championnat donc la participation des joueuses et joueurs en équipes supérieures en 1ère phase ne sera plus prise en compte.

Équipes supérieures en championnat

- U13 Ligue – U14 Ligue.
- U13 District au-dessus dans la hiérarchie.

Concernant les mutations

A ce titre, vis-à-vis de leur participation, il conviendra de respecter les règles reprises dans l'article 160.1 des RG de la FFF soit : *pour les compétitions de foot à 8, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 au maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des RG de la FFF.*

Dispositions particulières

Dans cette compétition les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain (article 24 A-2 des RG de la LFNA).

Déroulement des matches

- Le terrain doit correspondre à un demi-terrain de football à 11 dans les conditions prévues à l'annexe 1-2 du Règlement des terrains et installations sportives. La surface de réparation est de 26 mètres de large (10 mètres de part et d'autre des poteaux de buts) sur 13 mètres dans le sens longitudinal du terrain.
- Une équipe se compose de huit (8) joueurs ou joueuses et de quatre remplaçants(es). Une équipe présentant moins de 7 joueurs ou joueuses sera :
    - Déclarée battue par forfait si le fait est constaté avant le début de la rencontre
    - Déclarée battue par pénalité si le fait survient en cours de partie.
- Les dispositions des lois du jeu du football à 11 s'appliquent à cette compétition en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain).
- Durée : 2 fois 30 minutes,
- Arbitrage : Soit par un arbitre officiel désigné par le District, soit par tirage au sort,
- Carton blanc : Exclusion temporaire ; le temps d'exclusion est de 5 minutes
- Carton jaune et carton rouge prévus au règlement.
- Ballon de taille 4.

Préconisations et calendrier et heure des matches :

Conformément à l'article 23-3 des RG du District 16, l'horaire officiel pour les rencontres départementales Jeunes est fixé le samedi à 15H30 ou 13H30 en cas de lever de rideau, sauf durant la période hivernale du 15 Novembre au 15 Février et lorsque les baisser de rideaux sont fixés en suivant à 17H00 et 19H00. Dans ces deux cas, le début des rencontres est fixé à 15H00, ou à 13H00 en cas de lever de rideau.

Les rencontres peuvent avoir lieu également le samedi matin.

Jonglerie

Objectifs :

- Accompagner les compétitions actuelles d'un exercice technique de base : le jonglage.
- Améliore la maîtrise du ballon, la coordination, l'équilibre et l'appréciation des trajectoires (maitrise des appuis).
- Prendre en compte la formation technique du joueur dans une tranche d'âge très favorable aux acquisitions des fondamentaux.
- Prendre en compte les progrès individuels, pour que chaque participant ait droit au jeu.

➡ CETTE EPREUVE SERA ORGANISEE AVANT LES MATCHS, elle fait partie des critères en cas d'égalité parfaite, pour accéder au niveau supérieur.

La pause coaching

Au premier arrêt de jeu après la 15° minutes de jeu, l'arbitre interrompt le match. Les jeunes restent sur le terrain dans leur propre moitié de terrain et l'éducateur vient au coin de la surface de réparation. Cette pause dure 2 minutes précises, le temps étant géré par l'arbitre. L'arbitre reprend le jeu en conséquence de l'arrêt de jeu. Même procédure pour la 2° Mi-temps.

Elle est donc **obligatoire.**